

ASSEMBLEE NATIONALE

23 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 422

présenté par
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

à l'amendement n° 122 de la commission des affaires économiques

APRES L'ARTICLE 10 BIS

Dans le I de cet amendement, supprimer le mot :

« conforme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.